Rochecorbon

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

Territoire communal

0 100 M

1 : 5 000ème

Approbation du PLU
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2019

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,
Christian GATARD

Département d'Indre et Loire

atu.
Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours

Limite de zone ou de secteur

ZONE URBAINE
- UA : Zone du centre-bourg
- UB : Zone urbaine non centrale
- UBa : Secteur urbain des vallons
- UX : Zone d'activités de Chatenay

ZONE NATURELLE
- N : Zone naturelle
- Na : Secteur du centre équestre
- Nb : Secteur du cimetière et de son extension
- Nc : Secteur de la Bédoire jardinée et loisirs
- Nd : Secteur d'équipements sportifs
- Ne : Secteur du parc de la Loire nature
- Nf : Secteur du parc de loisirs
- Ng : Secteur de la Loire jardinée
- Nh : Secteur du coteau de Loire
- Ni : Secteur du lit de la Loire
- Nj : Secteur de la Loire urbaine
- Nk : Secteur des caves et troglodytes pouvant changer de destination
- Np : Secteur des grandes propriétés
- Nr : Secteur soumis à un risque fort de mouvements de terrain

ZONE AGRICOLE
- A : Zone agricole
- Av : Secteur viticole
- Ah : Secteur constructible de Champ-Long

ZONE À URBANISER OUVERTE À L'URBANISATION
- 1AU : Zone à urbaniser de La Planche à vocation principale d'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser du château de Sens
- 2AUa : Secteur du parc du château de Sens
- 3AU : Zone à urbaniser de Vaufoynard

ZONE À URBANISER NON OUVERTE À L'URBANISATION
- AUh : Secteur d'urbanisation future à vocation principale residentielle
- AUv : Secteur d'urbanisation future à vocation viticole
- AUx : Secteur d'extension de la zone d'activités

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
- Emplacement réservé (L151-41 du code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (L113-1 du code de l'urbanisme)
- Boisement de coteau à préserver (L151-23 du code de l'urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 et 7 du code de l'urbanisme)
- Secteur de mixité sociale (L151-15 du code de l'urbanisme)
- Servitude de localisation (L151-41 du code de l'urbanisme)
- Règles d'implantation des constructions par rapport à l'axe de la voie (L111-6 et suivants du code de l'urbanisme)
- La Bédoire et ses biefs à préserver (L151-23 du code de l'urbanisme)
- Linéaire de diversité commerciale à protéger (L151-16 du code l'urbanisme)
- Mare ou plan d'eau protégé (L151-23 du code de l'urbanisme)
- Périmètre du Plan d'Exposition aux Risques de mouvements de terrain
- Périmètre du PLan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation (Val de Tours - Val de Luynes)

Emplacements réservés

N°	Objet	Destinataire
1	Parking d'appoint et espace vert	Commune
2	Chemin de circulations douces entre les terrains de sports et la rue du Moulin (largeur : 4 mètres)	Commune
3	Élargissement du chemin de circulations douces entre la rue de l'Église et la rue des Fontenelles (largeur : 4 mètres)	Commune
4	Chemin de circulations douces entre la rue du Dr Lebled et la rue du Château	Commune
5	Accès au parc d'activités viticole	Métropole
6	Ouvrage de travaux confortatifs en bordure du chemin n°69	Commune
7	Élargissement d'un chemin d'accès à un ouvrage hydraulique	Commune
8	Élargissement du chemin de Mozny incluant des circulations douces	Métropole
9	Création d'un cheminement de circulations douces entre la rue Saint-Georges et le centre-bourg (total : 7 mètres)	Commune
10	Élargissement de voirie rue Saint-Georges	Métropole
11	Parc St-Georges	Commune
12	Bord de Loire, cheminement piétonnier	Commune
13	Aménagement d'espaces publics en bords de Loire	Commune
14	Aménagement de voirie	Métropole
15	Ouvrage hydraulique	Métropole
16	Ouvrage hydraulique	Métropole
17	Ouvrage hydraulique	Métropole
18	Ouvrage hydraulique	Métropole
19	Ouvrage hydraulique	Métropole
20	Ouvrage hydraulique	Métropole
21	Ouvrage hydraulique	Métropole
22	Ouvrage hydraulique	Métropole

Servitude de localisation

N°	Objet	Destinataire
1	Cheminement de circulations douces	Commune

Source : Cadastre PCI Vectoriel, CDIST-DGFiP, 2018.